Salut chère amie,

Les arguments du tribunal sont scandaleux.

Si ça fait jurisprudence, quiconque pourra appeler au meurtre des juifs, mécréants, apostats sans craindre d'être condamné.

Scandaleux !!!

Que faire ?

Amicalement,

Kébir JBIL
Mouvement des maghrébins laïques de France

Je vous envoie dès que possible mes interventions (ITW et articles) qui démontrent que cet imam cfite mal le Coran et qu'il a tout faux, puisque la justice française est si tordue... c'est proprement stupéfiant. Sommes-nous dans une république islamique ? Je vais en parler dans ma chronique sur Radio Méditérannée internationale, et à toutes les occasions qui se présenteront.
Leïla Babès

Bonjour Mme Vianès,

Pour toutes les femmes mais aussi les hommes victimes de l'obscurantisme et du terrorisme islamistes, merci de votre réaction salutaire!

Avec vous, pour le droit authentique et la liberté.

Belkacem Lounes, président du CMA.

Ce jugement ne tient pas la route et je suis convaincu que Regards de Femmes gagnera tôt ou tard !
amitiés
François PERROT Lutte contre l'obscurantisme

Michèle,

Cette décision est scandaleuse ! Alors il suffirait maintenant d'invoquer une religion pour commettre tous les crimes du monde au nom de la sacro-saintes liberté religieuse ?

Merci pour l'info, je la fais tourner au sein de notre comité.

Amicalement,
Sabrina.
"npnsgrenoble
j'y joins mon indignation et ma surprise!!! la justice est de quel côté aujourd'hui?Que fait-on des lois pour combattre la violence?Soutenons regards de femmes + que jamais.bises, Malika
npns-ferneypaysdegex

BATS TOI 8 ON est derrière toi ...
J'ai eu une profonde nausée en entendant cela à la radio...

C'est quoi ces hommes qui rendent le justice .... des intégristes ?
je ne comprends pas ... nous ne comprenons pas. nous ne comprenons plus...
quel retour en arrière... cela veut dire que les femmes mulsumanes ne pourraient porter plainte ? ou alors qu'elles seraient traitées comme au Canada... une justice différente pour elle...
je suis avec toi.
si tu as besoin de moi n'hésites pas...
quelle horreur !
Catherine Maheo

La Ligue du Droit des femmes s'associe pleinement au communiqué envoyé par la Ligue du Droit international des femmes et soutient l'action de Regards de femmes. Anne Zelensky , présidente de la Ligue du droit des femmes.

Le scandale de la relaxe de l'iman de Vénissieux

Alors que les "crimes d'honneur" se multiplient sur le territoire européen, alors qu'en Espagne un autre imam, Mohamed Kamal Mostafa, avait été incarcéré l'année dernière pour délit de provocation et discrimination à l'encontre des femmes, l'imam de Vénissieux vient d'être blanchi par la justice française malgré ses propos appelant à la violence contre les femmes.

Le contenu de son discours serait inacceptable, mais il n'aurait commis aucun délit car il ne faisait que citer un texte religieux : le Coran !

Quand les juges comprendront-ils enfin que la démocratie ne doit respecter les religions que si celles-ci, y compris dans le contenu de leurs textes fondateurs, respectent les lois de la République et éliminent notamment tout ce qui constitue un appel à la violence contre des catégories de la population en particulier : les femmes ?

Communiqué de la Ligue du Droit international des femmes

la présidente : Annie Sugier

La France est-elle en train de suivre le même chemin que l'Ontario, par des moyens détournés?
Il semble que tous les jours, dans l'actualité, nous ayons des exemples de ce "grignotage" de nos libertés, et comme toujours, en France, on pratique un double langage: loi sur la laïcité d'un côté, et ce jugement de l'autre...Qu'allons nous pouvoir dire à toutes ces femmes dans le monde entier qui subissent cette barbarie sans pouvoir réagir, nous qui vivons dans le pays des droits de l'homme (et de la femme?), qui se permet de donner des leçons de démocratie?
Odette gardiner

Bonjour

Bien que respectueux des jugements
nous pensons que les juges ne sont pas au dessus des lois de la République et qu'il peut

leur arriver de se tromper
C'est pourquoi il existe des recours d'ailleurs ...
Car comme vous nous sommes choqués par ce jugement
et nous vous félicitons d'avoir interjeté appel.
Pour notre part nous pensons la chose suffisamment grave pour écrire au Président de la République et au Garde des Sceaux
et pour rester mobiliser pour avec vous entreprendre toute action qui vous semblera opportune.
Il ne faudrait pas que nous aboutissions à la situation dans laquelle se sont enferrés nos amis canadiens !...

RESPECTueusement

Frédéric Bard

Président Collectif Respect

Chère Michèle,
Ce jugement est un déni de justice et un grave précédent.
Nous soutenons naturellement votre réaction.
Bravo pour votre ténacité.
Amicalement
Huguette Chomski Magnis Mouvement pour la paix et Contre le Terrorisme

Bravo pour ton action même si ce jugement lâche et coupable ne peut donner satisfaction à aucun citoyen respectueux de la loi Républicaine. Visiblement, les juges sont aussi imprégnés par la doctrine communautariste qui domine en Europe.
Est ce que le parquet fera appel du jugement ? Je l'espère, Sinon c'est un vrai scandale dont les répercutions n'ont pas été mesurées (notamment en matière éducative).
Bon courage pour la suite.
Jean-Claude Santana Ufal Rhône

Révoltée par le verdict. Nous , que pouvons-nous faire concrètement ? nous UFAL- Rhône ? envoyer protestation , pétition à qui ? Mireille Popelin

Inimaginable!Un tribunal du pays "des droits de l'homme" bafoue avec désinvolture ceux de la femme!!!Le fait que le prévenu soit investi de fonctions religieuses ne change rien à l'affaire,et ce jugement est une véritable provocation,ainsi qu' un encouragement explicite pour tous les machos qui se trompent d'époque et de pays à user de leur force physique sur des femmes muselées par le poids des traditions,la résignation,l'ignorance de leurs droits fondamentaux,des croyances obsolètes. Le rappel à la loi passe par le rappel à la laïcité,seule référence admissible,mais sans cesse menacée. La peine doit être exemplaire,coran ou pas!Argument qui s'autodiscrédite du simple fait que jusqu'à présent,aucun homme poursuivi pour violences conjugales n'a pu arguer de sa foi chrétienne et du devoir de soumission de l'épouse dans cette obédience pour justifier ses actes!Actuellement,ce pays marche sur la tête:il n'est que de constater la banalisation de cette info par tous les média:ni étonnement,ni référence à une possibilité de recours en appel. Heureusement que cette démarche relancera cette lamentable affaire sur la place publique!Joëlle Rambert-Hamrouni.

Bonjour,
L'Ufal se joindra naturellement aux protestations des organisations féministes et autres.
Je vous joins le courrier de Michèle Vianes, militante de la région lyonnaise, qui donne les moyens de protester contre ce jugement scandaleux.
Bien à tous, Pierre Cassen

"Il existe il me semble un ensemble de lois concernant les discriminations.

A chaque dérapage, il se trouve quelqu'un pour nous expliquer que nous ne sommes pas allé assez loin.

Les écrits civils ou religieux doivent être jugés à l'aune des textes en place. Si des magistrats excluent du champs d'application des lois sur la discrimination toute la litterature sacrée, qu'en sera t il lorsqu'il s'agira de textes issus de religions marginales ou sectaires.

Que le Coran indique certaines pratiques qui ne sont recevables chez nous c'est un fait et nul ne peut demander l'obligation de l'expurger. Lorsqu'un imam, un rabin ou un prêtre explique un texte sont-ils certains que leur auditoire est homogène ?

La parole d'un "saint homme" peut apporter réconfort et réflexion comme elle peut apporter le conflit ou la guerre.

La seule chose qui me semble ne doit pas porter à discussion concerne l'intégrité physique et morale des personnes quel que soit leur sexe, age et origine. Mais je crois que nous avons déjà un arsenal juridique à notre disposition .... Aux magistrats de l'appliquer"
[Commentaire posté par Jbenard]. Blog Europeus

Tu peux compter sur nous. Nous publierons ce communiqué dans le prochain numéro du magazine électronique "Electrochoc" de l'A.I.M.E..Le magazine est envoyé à plus de 2000 abonnés.
A bientôt,
Sarra D'Ailleurs et d'Ici Mais Ensemble (AIME)

En espérant que cette relaxe scandaleuse soit annulée.....
GIACOBETTI Olivier, Infirmier, MARSEILLE

>